

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation

Le 03 septembre 2026



EFFECTIF LEGAL : 23

EFFECTIF EN EXERCICE : 23

EFFECTIF VOTANT : 22

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heure, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à l'espace Masselot, sous la présidence de Vincent DUCOURAU, maire de Capinghem,

Étaient présents DUCOURAU Vincent, WIDHEN Thierry, HAUTCOEUR Sophie, TRICOIT Antoine, CATTOEN Eugénie, LAURENCE Sandrine, VAN LAETHEM Francis, BOITELLE Philippe, OUDAERT Ghyslaine, TRAPASSO Graziella, PUJOL Lionel, VASSEUR Etienne, DENUÉ Natacha, DE BOIS Amandine, DIDDEN Allison, CAPILLIEZ Mickael, INGOUF François, FEDERICO Louis.

Étaient absents : BILLOIR Marianne.

Ont donné pouvoir : LIETARD Guillaume pouvoir à HAUTCOEUR Sophie, FICHELLE Marie-Claude pouvoir à TRICOIT Antoine, LACRAMPE Thibault pouvoir à WIDHEN Thierry, PRUVOST Ingrid pouvoir à CATTOEN Eugénie.

Quorum : Atteint

Secrétaire de séance : FEDERICO Louis

OBJET : Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage en phase travaux – Réalisation d'une voie douce

Numéro de la délibération : CM260910_D10

Sur rapport de Monsieur Vincent Ducourau, Maire de Capinghem,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage en phase travaux conclue entre la Ville de Capinghem et la Métropole Européenne de Lille pour la réalisation d'une voie douce entre le bourg de Capinghem, le quartier Humanicité et la station de métro Saint-Philibert.

Vu la délibération n° 25-B-0057 du Bureau de la Métropole Européenne de Lille en date du 28 février 2025 ;

Vu la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage en phase travaux signée entre la Ville de Capinghem et la Métropole Européenne de Lille le 31 mars 2025 ;

Vu la décision directe n° 26-DD-0775 du 6 août 2026 autorisant le Président de la Métropole Européenne de Lille à signer l'avenant n°1 ;

Considérant que la Métropole Européenne de Lille a sollicité une subvention au titre du Fonds de Mobilité Active pour cette opération ;

Considérant que la convention initiale ne prévoit pas les modalités de mobilisation et de reversement des éventuelles subventions obtenues dans le cadre de l'opération ;

Considérant que le présent avenant a pour objet de préciser ces modalités et de permettre à la Métropole Européenne de Lille de reverser à la Ville de Capinghem la part de subvention lui

CM260910_D10 – Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage en phase travaux – Réalisation d'une voie douce

revenant, au prorata des investissements consentis par la commune et retenus comme dépenses éligibles par les cofinanceurs ;

Considérant que l'avenant prévoit également la suppression de la mention « provisoire » concernant la voie douce ;

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE :

- ↳ D'approuver l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage en phase travaux conclu entre la Ville de Capinghem et la Métropole Européenne de Lille pour la réalisation d'une voie douce désormais dénommée "Chemin de la Becquerie" ;
- ↳ D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Louis FEDERICO
Secrétaire de séance



Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et
an ci-dessus mentionnés

Vincent DUCOURAULT
(Maire)
Maire de Capinghem




Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 2-3-SEP, 2026